

Zone 1.02

Dernière mise à jour :
23-mars-22

Ces informations sont communiquées à titre indicatif uniquement et ne représentent que le portrait de la réglementation de la zone concernée au moment de l'impression. Les usages, zones et autres dispositions présentes sur ce document peuvent être modifiés en tout temps et n'ont donc aucune valeur légale.



Catégorisation principale de la zone	40NETZERO
Zone sujette à un PIIA	Oui
Zone sujette à un PPCMOI	Non
Zone sujette à un PAE	Non
Zone sujette à un règlement sur les usages conditionnels	Non
Zone sujette à un PPU	Non

Classes d'usages autorisés							C2								I2			P1		
Usages spécifiquement autorisés	C308	C801	P201	P204	P301	C811														
Usages spécifiquement prohibés	I214																			



Implantation du bâtiment principal		Zone I.02
Mode d'implantation		
Isolé		•
Jumelé		
Contigu		
Marges		
Avant (min. / max.)		6 / -
Latérales (min. / max.) - sauf jumelé et contigu		4 / -
Arrière (min.)		6
Taux d'implantation - Coefficient d'emprise au sol CES (min. / max)		0.25 / 0.75
Caractéristiques du bâtiment principal		
Hauteur du bâtiment		
En étages: RDC = 1 étage (min. / max.)		1 / 4
En mètres (min. / max.)		3 / 25
Dimensions du bâtiment		
Surface minimale d'implantation en m²		600
Frontage (min.)		15
Profondeur (min.)		15
Nombre de logements par bâtiment (min. / max.)		
Normes de lotissement		
Superficie du terrain - m² (min.)		4000
Frontage du terrain (min.)		35
Profondeur du terrain (min.)		50
Usages accessoires à l'habitation		
Activité professionnelle à domicile		
Logement supplémentaire		
Location de chambres		
Gîte touristique		
Usages accessoires au commerce		
Logement		
Dispositions particulières		
Usage mixte		
Usage multiple		•
Entreposage extérieur		•
Projet intégré		•

Notes / Commentaires
Usages complémentaires autorisés conformément au guide d'aménagement parc d'affaires 40netzéro : C1 (commerce local) C4 (restauration) C5 (divertissement)

Détails sur les classes d'usages autorisés et sur les usages spécifiquement autorisés et prohibés pour la zone I.02

Classes d'usages autorisés dans la zone I.02	
C2	Commerce artériel
I2	Industrie légère
P1	Parcs et espaces verts
Usages spécifiquement autorisés dans la zone I.02	
C308	Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers.
C801	Établissements de vente de véhicules automobiles neufs où les activités de location de véhicules et de revente de véhicules usagés ne sont qu'accessoires à la vente.
P201	Établissements de santé et de services sociaux, tels que les centres locaux de services communautaires, les centres hospitaliers, les hôpitaux, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, les centres de santé et de services sociaux, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (publics ou privés), les centres de réadaptation et les centres d'accueil.
P204	Services gouvernementaux et paragouvernementaux
P301	Dépôts et centres d'entretien des services de travaux publics ou autres services municipaux (entrepôts, ateliers et garages municipaux).
C811	Centre d'entretien et de mise au point de véhicules électriques. Accessoirement, les activités de reconditionnement, de réparation, d'esthétisme, d'essai routier, de mise à jour de logiciels ainsi que la vente d'automobiles
Usages spécifiquement prohibés dans la zone I.02	
I214	Industries de culture ou de fabrication de produits du cannabis, incluant les activités de culture en serre et les activités de transformation des produits dérivés du cannabis (alimentaires ou pas).

Classes d'usage autorisés dans la zone I.02		Code	Description des usages autorisés dans la zone I.02
C2	Commerce artériel	C201	Centres de rénovation et quincailleries (avec ou sans cour à bois).
C2	Commerce artériel	C202	Commerces de vente de piscines, spas ou remises.
C2	Commerce artériel	C203	Pépinières, centres de jardin.
C2	Commerce artériel	C204	Commerces de vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales
C2	Commerce artériel	C205	Vente de produits en gros
C2	Commerce artériel	C206	Entrepôts polyvalents destinés à la location, principalement à des fins domestiques (entreposage intérieur).
C2	Commerce artériel	C207	Marchés aux puces, brocantes et ventes aux enchères ou à l'encan de produits neufs ou usagés.
C2	Commerce local	C208	Salons funéraires et columbarium.
C3	Commerce et services aux entreprises	C308	Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers.
C8	Commerce automobile	C801	Établissements de vente de véhicules automobiles neufs où les activités de location de véhicules et de revente de véhicules usagés ne sont qu'accessoires à la vente.
C9	Commerce automobile	C811	Centre d'entretien et de mise au point de véhicules électriques. Accessoirement, les activités de reconditionnement, de réparation, d'esthétisme, d'essai routier, de mise à jour de logiciels ainsi que la vente d'automobiles électriques sont autorisées. L'ensemble de ces activités doit être intérieur.
I2	Industrie légère	I201	Centres de recherche et de développement, laboratoires spécialisés.
I2	Industrie légère	I202	Industries des aliments, y compris l'emballage et la distribution (excluant les industries d'abattage et transformation des animaux, la fabrication d'aliments pour animaux ainsi que la fabrication d'aliments contenant du cannabis ou toute molécule dérivée du cannabis). Accessoirement, la vente et la consommation des biens produits sont autorisées pourvu que l'espace utilisé pour l'exposition et la vente des biens occupe une superficie de plancher maximale de 25% du bâtiment principal.
I2	Industrie légère	I203	Industries des produits électroniques.
I2	Industrie légère	I204	Industries liées aux produits agricoles, incluant les activités de production en serre excluant la culture du cannabis.
I2	Industrie légère	I205	Industries des matières plastiques, du caoutchouc.
I2	Industrie légère	I206	Industrie de fabrication de vêtement et autres matières textiles (tissus divers et linge de maison).
I2	Industrie légère	I207	Industries des portes et fenêtres, armoires de cuisines, meubles et articles d'ameublement et autres activités ou fabrications connexes.
I2	Industrie légère	I208	Industries des produits électroniques, matériels informatiques et périphériques.
I2	Industrie légère	I209	Industries des enseignes et étalages.
I2	Industrie légère	I210	Industries des métaux et produits métalliques (de type artisanal).
I2	Industrie légère	I211	Industries de la fabrication d'articles de sport, jouets, jeux.
I2	Industrie légère	I212	Industries de l'imprimerie, de l'édition et des activités connexes.
I2	Industrie légère	I213	Industries liées au matériel de transport et de la machinerie.
P1	Parcs et espaces verts	P101	Parcs, espaces verts, espaces publics, terrains de jeux, incluant les équipements et installations sportifs, les modules de jeux, les bâtiments de services (bloc sanitaire, vestiaire, poste d'accueil).
P1	Parcs et espaces verts	P102	Jardins communautaires.
P2	Public et communautaire	P201	Établissements de santé et de services sociaux, tels que les centres locaux de services communautaires, les centres hospitaliers, les hôpitaux, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, les
P2	Public et communautaire	P204	Services gouvernementaux et paragouvernementaux
P3	Utilité publique	P301	Dépôts et centres d'entretien des services de travaux publics ou autres services municipaux (entrepôts, ateliers et garages municipaux).